

**REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS DE LA
COUPE D'EUROPE DE TROMPE DE CHASSE**

-

**HIPPODROME DE LA BERGERIE
(LE PIN 61)**

I - PRINCIPES GENERAUX

1. Conditions générales de participation
2. Inscription
3. Tenue, présentation
4. Discrétion
5. Palmarès
6. Décisions du jury
7. Commissariat général du concours
8. Assurances – Responsabilité

II – NATURE, DEROULEMENT ET JUGEMENT DES EPREUVES

1. Répertoire
 - 1.1 Étendue
 - 1.2 Catégories de fanfares
2. Déroulement des épreuves
 - 2.1 Passage des concurrents
 - 2.2 Nombre et nature des fanfares
 - 2.3 Forme des épreuves
3. Jugement des épreuves
 - 3.1 Épreuves individuelles
 - 3.2 Épreuves de duos, trios et quatuors
 - 3.3 Mode de jugement

III. CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DES EPREUVES DU PIN

1. Déhardage
2. Épreuves de SOLO (lapin, lièvre, renard, chevreuil et sanglier)
3. Coupe d'Europe
4. Coupe d'Europe des Vainqueurs de Coupe
5. Coupe du Rallye la Passée
6. Coupe Marcassins
7. Coupe des Dames
8. Épreuve « Tayaut »
9. Épreuves de Duo
 - 9.1 – Duo Lapin, Lièvre et Renard
 - 9.2 -- Duo Chevreuil/ Sanglier
11. Épreuve en Trio
12. Épreuve de Quatuor

I - PRINCIPES GENERAUX

1. Conditions générales de participation

Ce concours est un concours interne à la fête de la chasse et de la pêche de l'hippodrome de la Bergerie (le Pin 61). Les participants ne sont pas obligé d'être à jour de leur cotisation F.I.T.F.

2. Inscription

2.1 L'inscription s'effectue sur place à votre jury.

Vous pouvez vous inscrire via le site « <http://invalid.invalid/> » ou via la page facebook « <https://www.facebook.com/groups/145880128770429/> », ou vous trouverez les informations nécessaires, afin de vous inscrire et recevoir vos entrées. Car chaque sonneur participant au concours de trompe de la fête de la chasse et de la pêche du Pin, se voit envoyé une entré gratuite, par poste, dans les délais fixés.

2.2 Pour certaines épreuves :

2.2.1 Individuelles :

Si vous n'êtes pas déjà venue participer à ce concours, vous devez passer devant un jury « le Débardage », afin que l'on vous classe dans une catégorie, selon votre niveau.

Si vous avez déjà été classé dans une catégorie, vous allez directement à votre jury,

Attention, il vous est demandé de respecter vos classes de niveau !

Nous avons les listes et si malheureusement un sonneur fraude, il sera éliminé du concours, sans classement.

2.2.2 Autres :

Les épreuves de Duos, Trios, Quatuors, coupes sont ouvertes à tout les sonneurs selon les modalités des épreuves (cf : titres III)

3. Tenue, présentation

Tous les concurrents du concours devront se présenter en tenue de vénerie. On entend par tenue : une tenue d'équipage, d'invité, de société ou, au minimum : cape, cravate de chasse, veste, culotte et bottes d'équitation.

A défaut de tenue de vénerie, les débutants sont autorisés à se présenter en tenue de ville (veste, pantalon, cravate).

Les concurrents se présenteront avec la correction d'usage.

Le salut au jury, avant et après la prestation, ainsi que la ponctualité, font partie de la présentation.

4. Discrétion

La mise en lèvres, avant l'exécution de la prestation, est interdite, sauf exception dûment précisée. Le jury peut tolérer, tout au plus, une prise de ton discrète, strictement limitée à deux notes brèves en 1/2 ton.

5. Palmarès

La proclamation du palmarès fait partie intégrante du concours. Les sonneurs sont tenus d'y assister en tenue. Les dispositions relatives à la communication des résultats sont à la discrétion de l'organisation du concours et se fera le dimanche après midi, à l'issue de la dernière épreuve.

Les prix et récompenses sont remis aux lauréats en tenue au fur et à mesure de la lecture du palmarès.

Le lauréat ne se présentant pas personnellement à l'appel de son nom ne recevra pas son prix et celui-ci restera acquis aux organisateurs.

6. Décisions du jury

Les décisions des différents jurys sont souveraines et définitives. Il n'existe donc aucune possibilité de recours contre ces décisions.

7. Secrétariat et Accueil du concours

Sur site, vous trouverez le secrétariat et l'accueil des sonneurs. En ce lieux, vous trouverez toutes les

réponses à vos questions.

Le « coin de sonneurs » est un lieu de convivialité, qui tient à cœur à notre équipe, ainsi qu'à la famille Joliveau, organisateur de la fête et maître d'équipage du Rallye la Passée.

Alors n'hésitez pas à y passer du bon temps, dans le respect des autres.

8. Assurances – Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol, survenu lors du concours. Elle n'est pas tenue de souscrire une assurance spécifique pour couvrir ces risques.

II – NATURE, DEROULEMENT ET JUGEMENT DES EPREUVES

L'ensemble des jugements du Concours est basé sur l'exécution, par les concurrents, de fanfares.

La sélection et le classement des candidats est effectué par les jurys.

Les notes données par les jurys sont confidentielles dans tous les cas.

1. Répertoire

1.1 — Étendue Le répertoire des fanfares susceptibles d'être sonnées, s'étend à l'ensemble des fanfares de trompe de chasse, publiées ou non par la F.I.T.F.

1.2 — Catégories de fanfares

1.2.1 – Les fanfares « OBLIGATOIRES » :

Elles comprennent

1.2.1.1 — Fanfares de circonstances

La Sortie du Chenil - Le Départ pour la Chasse - Le Nouveau Départ - La Marche de Vénérie - L'Arrivée au Rendez-Vous - La Calèche des Dames - Le Départ du Rendez-Vous - Le Lancer - La Vue - Le Change - Les Animaux en Compagnie - Le Vol-ce-l'est - Le Débucher - La Plaine - Le Changement de Forêt - Le Relancer à Vue - Le Bat-l'Eau - La Sortie de l'Eau - L'Hallali sur Pied - L'Hallali par Terre - Le Terrer du Renard - La Curée - Les Honneurs - La Retraite Prise - Le Retour de la Chasse - La Rentrée au Château - Les Adieux des Maîtres - L' Adieux des Piqueux - Le Bonsoir - La Rentrée au Chenil - La Saint-Hubert - Le Passer l'Eau en Barque - Le Passage de Chemin de Fer - Le Terré du Blaireau - La Culbute en Forêt - L'Appel Fanfaré des Maîtres - Le Rembuché - La Retraite de Grâce - La Retraite Manquée - Le Réveil, ainsi que,

1.2.1.2 — Fanfares d'Animaux

Le Daguet - La 2eTête - La 3eTête - La 4eTête (fanfare du roi) - Le Dix Cors Jeunement - La Royale - La Tête Bizarre - La Biche - Le Chevreuil - Le Chevreuil de Bourgogne - Le Daim - Le Sanglier - La Laie - Le Loup - Le Louvart - Le Renard - Le Blaireau - Le Lièvre - Le Lapin - La Louve - Le Grand Sanglier - Le Daim Blanc - La 4e Tête Bourbon.

1.2.2 — Fanfares « IMPOSEES » :

Il n'y a pas de fanfares imposées dans notre concours, sauf décision du président du jury

1.2.3 — Fanfares « AU CHOIX » :

Elles sont laissées à l'initiative des concurrents. - Le choix peut être « intégral » : c'est-à-dire qu'il est fait parmi l'ensemble du répertoire des fanfares de trompe de chasse. Cependant, pour toute fanfare non publiée dans le recueil F.I.T.F. 2002 le concurrent devra apporter la partition de cette fanfare.

2. Déroulement des épreuves

2.1 – Passage des concurrents

Les épreuves sont « NON APPELEES » Les horaires de début et de fin de l'épreuve sont précisés sur le planning du concours.

Les concurrents peuvent se présenter à tout moment dans cette plage horaire.

A la fin de cette plage, le jury pourra faire passer les concurrents qui n'ont pas encore pu sonner, mais clôturera l'épreuve dès que tous les concurrents présents auront passé l'épreuve.

2.2 — Nombre et nature des fanfares

Les épreuves peuvent être jugées sur une ou plusieurs fanfares et indifféremment sur des fanfares AU

CHOIX .

Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs fanfares, celles-ci sont exécutées en plusieurs étapes devant le même jury.

2.3 — Forme des épreuves Les épreuves peuvent se dérouler sous deux formes :

2.3.1 — Soit sous forme d' « ELIMINATOIRES »

- Les concurrents sont répartis en POULES par un membre du jury. A l'issue de l'audition de chaque poule, le jury sélectionne les concurrents retenus.

- L'opération peut être répétée plusieurs fois en fonction du nombre de participants à l'épreuve.

2.3.2 — Soit sous forme « INDIVIDUELLES »

- Les concurrents se présentent à leur jury, et sonnent individuellement.

3. - Jugement des épreuves

3.1 — Épreuves individuelles

LAPIN, LIEVRE, RENARD, CHEVREUIL ET SANGLIER

Chaque juge analyse la prestation, en fonction des quatre critères objectifs suivants :

- SON (puissance, clarté, timbre, justesse),

- RYTHME (cadence vénerie, régularité, tempo),

- MAÎTRISE (diction, lèvres, exactitude musicale),

- ORNEMENTS (tayaout, vibrato).

La qualité de la prestation est exprimée dans une note unique.

3.2 – Épreuves de Duo, Trio et Quatuors :

Chaque juge analyse la prestation en fonction des critères suivants :

- Caractère « vénerie » des fanfares

- Maîtrise de l'instrument - Homogénéité (du discours musical)

- Harmonisation

- Interprétation

- Choix du répertoire

- Appréciation de l'exactitude musicale (ligne mélodique, accompagnement, rythme, etc).

La qualité de la prestation est exprimée dans une note unique.

3.3 — Mode de jugement

3.3.1 — Sous forme d' « ELIMINATOIRES »

Le Président du jury recueille sur place les notes données par chaque juge. Après exploitation immédiate des résultats, sont sélectionnés les concurrents les mieux classés par le plus grand nombre de juges.

3.3.2 — Sous forme de « CLASSEMENT »

Le secrétariat du concours dresse un classement des concurrents pour chaque épreuve.

III. CARACTERISTIQUES PARTICULIERES DES EPREUVES DE LA COUPE D'EUROPE DE TROMPE DE CHASSE

Le Concours de trompes de chasse de la coupe d'Europe comporte ses épreuves atypiques : (des épreuves particulières, hors F.I.T.F) , parmi lesquelles on distingue :

1. Déhardage

Il est rappelé aux concurrents, n'ayant pas été classés dans une catégorie suite au déhardage, les années précédentes, qu'ils doivent se présenter à cette épreuve (moulinette)

Si vous n'êtes pas déjà venue participer à ce concours, vous devez passer devant un jury « le Déhardage », afin que l'on vous classe dans une catégorie, selon votre niveau.

Si vous avez déjà été classé dans une catégorie, vous allez directement à votre jury,

Attention, il vous est demandé de respecter vos classes de niveau !

Nous avons les listes et si malheureusement un sonneur fraude, il sera éliminé du concours, sans classement.

2. Épreuves de Solo

« Lapin », « Lièvre », « Renard », « Chevreuil » et « Sangliers »

Ces épreuves sont ouvertes à tous les sonneurs, ayant fait le « Déhardage » et ayant été classés dans une de ces catégories.

3. Coupe d'Europe

Cette épreuve est un open (une coupe), qui est ouverte à tous les sonneurs appartenant aux classes chevreuils et sangliers

Cette épreuve n'est pas appelée. Tous les concurrents doivent se présenter à l'heure fixée pour le début de cette épreuve.

L'épreuve se déroule comme suit : les premiers tours sont disputés en poules - ¼ de finale, - ½ finale- finale

Les concurrents sonnent une fanfare au choix

4. Coupe d'Europe des Vainqueurs de Coupe

Cette épreuve est un open, un phrase-phrase, un duel,... en fait, selon le nombre et le désir des participants, cette épreuve est l'épreuve la plus amicale du concours ! C'est écouter, pour le plaisir des oreilles les belles trompes d'Europe,

Cette épreuve est ouverte au vainqueur de la coupe d'Europe, de cette année et aux vainqueurs des coupes d'Europe Antérieures !

Cette épreuve n'est pas appelée. Tous les concurrents doivent se présenter à l'heure fixée pour le début de cette épreuve.

L'épreuve se déroule comme suit : les premiers tours sont disputés en poules - ¼ de finale, - ½ finale- finale

Les concurrents sonnent une fanfare au choix

5. Coupe du Rallye la Passée

Cette épreuve est un open (coupe) , qui est ouvert à tous les sonneurs appartenant aux classes de Lapin, Lièvre et Renard

Cette épreuve n'est pas appelée. Tous les concurrents doivent se présenter à l'heure fixée pour le début de cette épreuve.

L'épreuve se déroule comme suit : les premiers tours sont disputés en poules - ¼ de finale, - ½ finale- finale

Les concurrents sonnent une fanfare au choix

6. Coupe Marcassin

Cette épreuve est ouverte à tous les sonneurs ayant moins de 12 ans, Cette épreuve n'est pas appelée. Tous les concurrents doivent se présenter à l'heure fixée pour le début de cette épreuve.

Les concurrents sonnent une fanfare au choix

7. Coupe des Dames

Cette épreuve est ouverte à toutes les femmes participant au concours.

Cette épreuve n'est pas appelée. Tous les concurrents doivent se présenter à l'heure fixée pour le début de cette épreuve.

Les concurrentes sonnent une fanfare au choix

8. Épreuve « Tayaut »

Cette épreuves est atypique, elle changera tout les ans, selon l'originalité du présidents des juges, à condition qu'elle reste dans un style vénerie !

L'épreuve « Tayaut » est ouverte aux sonneurs, désignés par le président des juges.

L'épreuve consiste à sonner une chose imposée.

9. Épreuves de Duo

9.1. Duo Lapin, Lièvre et Renard

Cette épreuve consiste à sonner une fanfare au choix en Duo (chant et seconde)

Le chant doit être obligatoirement classé en Lapin, Lièvre ou Renard.

Pour la seconde, il n'y a aucune restriction.

Un sonneur peut participer à maximum deux duos et pour autant qu'il change de voix.

9.2. Duo Chevreuil / Sanglier

Cette épreuve consiste à sonner une fanfare au choix en Duo (chant et seconde)

Le chant doit être obligatoirement classé en Chevreuil ou Sanglier

Pour la seconde, il n'y a aucune restriction.

Un sonneur peut participer à maximum deux duos et pour autant qu'il change de voix.

10. Épreuve de Trio

Elle consiste à sonner une ou deux fanfares au choix en Trio (chant, seconde et Basse)

Un sonneur peut participer à maximum deux trios et pour autant qu'il change de voix.

11. Épreuve de Quatuor

L'épreuve de Quatuor est ouvert à tous les sonneurs, elle consiste à sonner au choix, une ou deux fanfares fantaisies comportant des passages radoucés à quatre sonneurs (chant, seconde, radoux et basse).

Un sonneur peut participer à maximum deux quatuors et pour autant qu'il change de voix.